

2022 PP 29 Modification de contrat n°5 au marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse d'une « base instruction » pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération n° 2016 PP 31 des 13, 14 et 15 juin 2016, par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération pour désigner la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une « base instruction » pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1, avenue Guy Môquet à Valenton (94460) ;

Vu la délibération n° 2017 PP 94 des 11, 12 et 13 décembre 2017, par laquelle le Conseil de Paris autorise le préfet de police à signer le marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse d'une « base instruction » pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris situé 1 avenue Guy Môquet à Valenton (94460) ;

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel le préfet de police demande l'autorisation de signer la modification de contrat n°5 au marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse d'une « base instruction » pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris situé 1 avenue Guy Môquet à Valenton (94460) ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de la séance du 15 février 2022, à la passation de cette modification de contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1er :

Le préfet de police est autorisé à signer la modification de contrat n°5 au marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse d'une « base instruction » pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1 avenue Guy Môquet à Valenton (94460).

Article 2 :

La dépense correspondante est imputée sur le budget spécial de la préfecture de police exercices 2022 et suivants, à la section investissement.